TL 4229

DH

Adrien-Claude Zoller : Commission des Droits de l'Homme, 40e. session

INTERVENTION DE PAX CHRISTI INTERNATIONAL SUR LE TIMOR ORIENTAL

Comme l'an dernier lors de la 39e. session de la Commission, Pax Christi International est intervenu sur la question du Timor oriental occupé par les forces indonésiennes depuis décembre 1975. Le Comité Directeur de Pax Christi International avait invité l'ancien Administrateur Apostolique de Dili, la capitale du Timor, Mgr. Agostinho da Costa Lopes, à s'exprimer au nom de Pax Christi.

Mgr. Lopes a séjourné à Genève du 18 au 24 février 1984. Vu l'importance de son intervention et les problèmes délicats qui se posent à l'Eglise, la Représentation de Pax Christi avait informé à l'avance la Délégation du Saint-Siège et l'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg de cette visite. Par ailleurs, dans le but de l'aider à préparer son intervention, nous avons remis à Mgr. Lopes un dossier comportant les décisions antérieures de la Commission et de la Sous-Commission des Droits de l'Homme, ainsi qu'une analyse de la position des pays-membres de la Commission face au Timor. Comme l'an dernier, nous avons coopéré étroitement avec Pax Romana sur cette question, et nous avons eu une série d'entretien avec Mgr Lopes et M. Rajkumar, le Secrétaire Général de Pax Romana.

Mgr Lopes a préparé lui-même le texte de son intervention, suite à nos discussions. Il a préféré mettre l'accent sur le droit à l'autodétermination de son peuple (conformément à l'intitulé de ce point de l'ordre-du-jour). Aussi, nous avons fait en sorte que son intervention soit suivie de celle de Pax Romana, qui a présenté une description détaillée des violations des droits de l'homme au Timor oriental (*).

Ces deux interventions ont eu un impact sur les travaux de la Commission. Mgr Lopes a lu son discours de façon remarquable et il a eu des entretiens privés avec le Président de la Commission et 16 délégations gouvernementales, ce qui est considérable. Suite à ce discours, nous avons aussi publié un communiqué de presse résumant l'intervention.

La question du Timor oriental n'a pas fait l'objet d'un projet de résolution, les Gouvernements favorables craignant de ne pas être en mesure d'obtenir une majorité. La question reviendra ainsi à l'Assemblée Générale en automne prochain. Dans nos contacts avec les délégations gouvernementales, nous avons insisté sur le fait que quelque soit la position politique que l'on peut avoir sur la question de l'autodétermination du Timor oriental, il est urgent de condamner les violations des droits de l'homme qui s'y produisent. Cette démarche a eu un certain succès, puisqu'on a appris deux semaines plus tard que la Commission, dans sa procédure confidentielle avait adopté un projet de résolution sur le Timor (portant uniquement sur les violations des droits de l'homme).

Dans l'ensemble donc, l'intervention de Mgr Lopes a été positive. D'ailleurs, ne répondait-elle pas à une mission, une vocation pour Pax Christi, celle de se mettre à l'écoute des opprimés, quelque soit leur chance d'être entendus ?

Sur le plan local, la visite de Mgr Lopes a aussi été marquée par plusieurs rencontres, notamment avec l'Evêque Auxiliaire et les Vicaires Généraux du diocèse.